

les intérêts, les intérêts, les intérêts... dans ce sens - et les compétences ne nous concernent plus. La parole publique est devenue pour eux une langue morte. »

Pour tenter de remonter cette situation dégradée, lutter contre le délitement du lien civique et du sentiment d'appartenance républicaine, deux récents rapports ont été récemment publiés*.

Le traitement de choc proposé ne semble pas en mesure d'être rapidement appliqué, nécessitant d'importants travaux parlementaires préalables et une réforme constitutionnelle dont l'adoption est loin d'être acquise.

Dans ce contexte, le projet de loi Lemaire doit être l'occasion de relancer l'engagement citoyen, la **refondation démocratique devant partir avant tout de l'échelon local.**

C'est ainsi que je considère que l'obligation faite aux seules communes de plus de 3.500 habitants de mettre leurs données à la disposition des citoyens est nettement insuffisante pour reconstruire le lien social, encourager les pratiques collectives et rétablir la confiance dans le politique.

Je suggère en conséquence que la même obligation s'applique à toutes les communes ayant accès au numérique, **facilement et effectivement facilité** ses **données publiques** constituant la première et incontournable étape de la longue marche vers une citoyenneté active.

Pour y parvenir, le renforcement et l'extension des missions de la CADA sont essentielles comme le préconise le Rapport du Sénat 2014 « Renforcer le droit de l'information publique à l'heure du numérique : un enjeu citoyen une opportunité stratégique ». Pour mettre fin à la communication d'informations incomplètes, parfois limitées à l'événementiel, éphémères et tardives.

Régine SAINT-CRÉQ

Présidente d'honneur

Fondatrice de l'Association PARITE

Ancienne Conseillère régionale et Maire

- * Rapport du Président de l'Assemblée Nationale « Engagement citoyen et appartenance républicaine »
- Les 17 propositions du Groupe de travail sur le régime des institutions coprésidé par Claude Bartolone et Michel Winock remis le 2 octobre 2015